



**MARCHE PUBLIC
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

VILLE DE BRUMATH
4 rue Jacques Kablé
67171 BRUMATH CEDEX
Tél. : 03.88.51.02.04

**Mission d'étude pour la définition d'un projet Smart City
à Brumath**

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Pouvoir adjudicateur

Ville de Brumath, 4 rue Jacques Kablé, 67 170 Brumath

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Etienne Wolf, Maire de Brumath

Sommaire

1. Contexte et objectifs de la mission	3
1.1 Contexte et enjeux	
1.2 Objectifs et finalités	
2. Cadrage général de la mission	4
2.1 Périmètre du projet	
2.2 Axes de projet	
2.3 Gouvernance de l'étude	
3. Organisation de la mission	5
3.1 Inventaire de l'existant, cartographie de la donnée et recensement des besoins	
3.2 Programme « Smart City Brumath »	
3.3 Animation et gestion de projet	
4. Phasage et calendrier prévisionnel	8

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 Contexte et enjeux

Localisée à 20 km au Nord de Strasbourg, Brumath est une ville de près de 10 000 habitants, en position de carrefour en Alsace du Nord avec une accessibilité directe sur l'A4 et l'A340. Du fait de sa situation, la ville bénéficie d'une forte attractivité et joue un rôle fort de polarité pour les communes alentours. Elle est intégrée depuis le 1^{er} janvier 2017 dans la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Afin de renforcer son rôle de bourg centre, Brumath doit mener de front développement démographique et renforcement des équipements en conséquence. 2 500 habitants supplémentaires pourraient être accueillis dans les 15 ans à venir.

En approuvant en 2012 un PLU avec Approche Environnementale de l'Urbanisme, puis en inscrivant son projet de ZAC d'environ 550 logements dans le dispositif départemental Quartier + 67, la Commune porte une attention particulière aux problématiques de mixité sociale et urbaine ainsi qu'au respect de l'environnement. Elle mène parallèlement des études visant à analyser le potentiel de synergies au sein de plusieurs projets de développement urbain menés actuellement sur son territoire.

La Ville souhaite engager ces projets dans la démarche « smart city » d'innovation et de vivre-ensemble, telle qu'elle est pilotée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Au sein d'une smart city, la saisine et l'utilisation habile des technologies numériques font émerger de nouveaux services et usages sociaux qui améliorent le quotidien des habitants et l'attractivité de leur territoire. Ceux-ci constituent une réponse aux défis posés aux collectivités (restrictions budgétaires parallèlement à la demande toujours plus forte de nouveaux services de haute qualité), aux villes (urbanisation massive, croissance démographique) et aux territoires qui doivent désormais envisager leur avenir sous l'angle de la transition numérique, énergétique et sociétale, avec pour ambition de replacer l'humain au centre de la réflexion ; d'y inclure, à tous les niveaux et de manière transversale, son environnement ; de rendre le citoyen acteur de la collectivité.

Une solide stratégie numérique associées aux projets *smart* du territoire peut donc être un levier puissant pour optimiser les infrastructures existantes de la ville de Brumath et rendre sa gestion plus économe financièrement, ses services publics plus performants, son empreinte écologique moins lourde, son entrepreneuriat local plus dynamique, au bénéfice à terme de l'attractivité résidentielle, économique, de l'accessibilité, de la participation citoyenne, du mieux-vivre.

1.2 Objectifs et finalités

En mettant le numérique au cœur des réflexions des usages de la ville, la Commune de Brumath souhaite **accroître le vivre-ensemble à la faveur de modèles et processus plus collaboratifs**.

La démarche Smart City à Brumath cherche plus particulièrement à développer l'innovation pérenne dans une optique de maîtrise des ressources, de transversalité des politiques et de gestion éclairée de l'action publique.

Dans le cadre des partenariats avec le Conseil Départemental et la Banque des Territoires, **le développement des expérimentations sur le territoire intelligent de Brumath pourra être dupliqué et bénéficier à d'autres territoires bas-rhinois.**

La Commune de Brumath souhaite être accompagnée dans sa démarche par **un prestataire dont la mission consistera à définir, avec les partenaires, un projet « Smart City Brumath ».**

2. CADRAGE GENERAL DE LA MISSION

2.1 Périmètre du projet

La Ville de Brumath souhaite développer un projet de Smart City à l'échelle de la commune, aux effets leviers sur l'ensemble de son territoire, **en prenant compte de son développement actuel et anticipant son développement futur**. Non occultant ce périmètre de projet global, une approche particulière devra être réservée aux actuels et futurs projets de développement urbain portés par la Collectivité, particulièrement :

- La ZAC de la Scierie, plus particulièrement sur la tranche n°2 à naître d'environ 150 logements ;
- Le complexe sportif et associatif de près de 3 500 m² sur le site d'un ancien supermarché ;
- Les projets de stationnement en lien avec la gare.

2.2 Axes de projet

Le développement du projet Smart City Brumath sera axé sur les thématiques suivantes :

- **La connectivité/l'intelligence des bâtiments ;**
- **L'optimisation des ressources en termes de flux (eau, déchets, air) et d'énergies (électricité et chaleur) ;**
- **La valorisation des usages des services publics (espaces, équipements, exemplarité, e-administration) et la création de nouveaux services publics ;**
- **La mobilité alternative, durable et intermodale.**

Ces thématiques devront être abordées sous les angles transversaux suivants :

- **La favorisation du lien social, du « vivre-ensemble », gage de qualité de vie ;**
- **Le recueil, la valorisation et l'exploitation des données numériques générées à terme.**

2.3 Gouvernance de l'étude

La Commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude. Elle s'associe au Conseil Départemental et à la Banque des Territoires dans la démarche « Smart City ».

La mission d'étude sera placée sous la supervision d'un Comité de pilotage (COFIL) constitué par :

- **M. Etienne WOLF**, Maire de Brumath, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'Habitat et élu du canton de Brumath ;
- **Mme Christiane WOLFHUGEL**, Conseillère départementale, élue du canton de Brumath ;
- **M. Serge SCHAFF**, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la voirie, du plan de circulation, du patrimoine, du développement durable ;
- **Mme Anne DONATIN**, Directrice Générale des Services de la Commune de Brumath ;
- **M. Guillaume KLEINPETER**, Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental ;
- **Mme Anne HAUMESSER**, Directrice du Service Habitat et Logement du Conseil Départemental ;
- **Mme Marie-Claude LEMMEL**, Déléguée générale du territoire Nord du Conseil Départemental ;
- **Mme Isabelle HALB-SIENER**, Directrice territoriale Bas-Rhin et Pays de Bitche de la Banque des Territoires.
- **M. André ERBS**, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Chargé des Mobilités.

La présidence du COPIL sera assurée par M. Etienne WOLF.

Le COPIL sera assisté en tant que de besoin par les services des partenaires associés.

L'équipe du projet de la mission (EP) sera constituée de :

- **Un ou plusieurs représentant(s) du prestataire ;**
- **M. Vincent DURRINGER**, chargé de mission à la Ville de Brumath ;
- **Mme Valérie HOLTZINGER**, chargée de mission délégation territoire Nord au Conseil Départemental ;
- **Mme Maeva KORNETZKY**, cheffe de projet Smart City au Conseil Départemental ;
- **Mme Isabelle HALB-SIENER**, Directrice territoriale Bas-Rhin et Pays de Bitche à la Banque des Territoires ;
- **Mme Lara PRUNENEC**, responsable thématique numérique, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté à la Banque des Territoires.
- **M. Laurent TIMMEL**, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

L'équipe projet sera assistée en tant que de besoin par tout expert technique invité.

3. ORGANISATION DE LA MISSION

3.1 Inventaire de l'existant, cartographie de la donnée et recensement des besoins

La réunion de lancement de la mission d'étude servira à la remise des éléments d'ores et déjà recueillis.

Il s'agira, dans un premier temps, d'inventorier ce qui relève du « territoire intelligent » :

- En termes de pratiques en place et de projets mis en œuvre à l'échelle de la Commune prioritairement, mais aussi de la CAH.
Le titulaire en évaluera le niveau de maturité, le caractère reproductible et/ou extensible ainsi que le degré de réponse aux enjeux des politiques publiques et du projet politique des élus.
Il devra, pour cela, s'appuyer sur des indicateurs préalablement validés ainsi que sur une grille de recueil des informations lui permettant d'en formaliser la restitution.
- En termes de données numériques : constituant incontestable de toute base de projet smart city, il s'agira de faire état de la cartographie de la *data* disponible sur le périmètre de la commune : son niveau d'exhaustivité, sa fiabilité, son degré d'exploitation actuel et potentiel.

A ce titre, le prestataire doit, dans son offre, identifier une première quinzaine d'entretiens. Il engagera ainsi son action par des rencontres avec les élus, les services de la ville, l'aménageur de la ZAC, les bailleurs sociaux, les gestionnaires de réseaux, les opérateurs, les associations ainsi qu'avec tout tiers détenant des savoirs, compétences et/ou outils susceptibles d'œuvrer au bon déploiement de cette action.

Ces entretiens devront aussi mettre en lumière, dans le cadre des axes de projet, les besoins du territoire qui demeurent ainsi que les attentes partagées entre les élus et les habitants en termes d'outils et de services notamment. Un programme *smart city* doit être, par essence, adapté à chaque territoire, à sa situation spécifique et établi « sur mesure » : cette première action doit pouvoir déboucher sur une feuille de route du projet Smart City Brumath.

3.2 Programme Smart City Brumath et financements

Il s'agira d'élaborer le programme Smart City Brumath du projet à naître, cœur de cette mission d'étude de définition.

Sur la base des axes de projet déterminés, le programme pour une Smart City Brumath doit être :

Spécifique

Mesurable

Atteignable

Réaliste

Temporellement défini.

Il comporte un panel d'actions opérationnelles concrètes, parmi lesquelles des actions prêtes à l'emploi sans qu'il ne soit nécessaire d'en créer tout ou une partie *ex nihilo*.

D'une manière générale, l'aptitude à comprendre et proposer des modèles économiques innovants est indispensable au prestataire. La compréhension des enjeux de la transition énergétique et du déploiement des *Smart Cities* est obligatoire.

Le prestataire s'attachera à travailler les périmètres de mise en œuvre de ces actions opérationnelles concrètes, les tenants techniques, juridiques et financiers, leurs délais de déploiement, leur impact organisationnel sur les structures et les points clés dans le calendrier procédural et opérationnel.

Parallèlement, il sera particulièrement attentif à la *data* qui sera potentiellement générée par les actions *smart* et veillera, de manière anticipée, à produire des préconisations quant à leur récupération, exploitation, valorisation et diffusion.

Pour cela, le prestataire procèdera à la consultation des partenaires d'ingénierie traditionnels des collectivités engagées ainsi qu'à celle des entreprises innovantes, PME et start-ups existantes qu'il aura identifiées. Il veille ainsi à inscrire une dizaine d'entretiens/réunions de travail/visites supplémentaire dans son offre.

Pour cela aussi, le prestataire devra dégrossir l'analyse de l'impact financier et socio-économique des actions opérationnelles, ainsi que les bénéfices directs ou indirects que celles-ci produisent. Ce travail, qui couvre un champ socio-économique étendu, est essentiel pour fournir aux élus des indicateurs décisionnels. Appuyé d'experts, cette analyse portera aussi sur les aspects technologiques (p. ex. sur les énergies renouvelables, le stockage numérique, etc.), réglementaires (réglementations énergétique, numérique, protection des données personnelles, etc.) et contractuels.

La recherche de solutions de financements pour la réalisation de ces actions opérationnelles concrètes, est une composante essentielle de la mission d'étude. Le prestataire mettra un point d'orgue à faire état de l'ensemble des partenariats financiers pouvant être mobilisés par le maître d'ouvrage ainsi que des mutualisations de moyens potentiels avec d'autres partenaires publics et privés.

3.3 Animation et gestion du projet de l'étude

L'animation et la gestion du projet de l'étude reviendra au prestataire dans son ensemble et doit pouvoir s'inscrire en continuité avec celle à venir du projet Smart City Brumath.

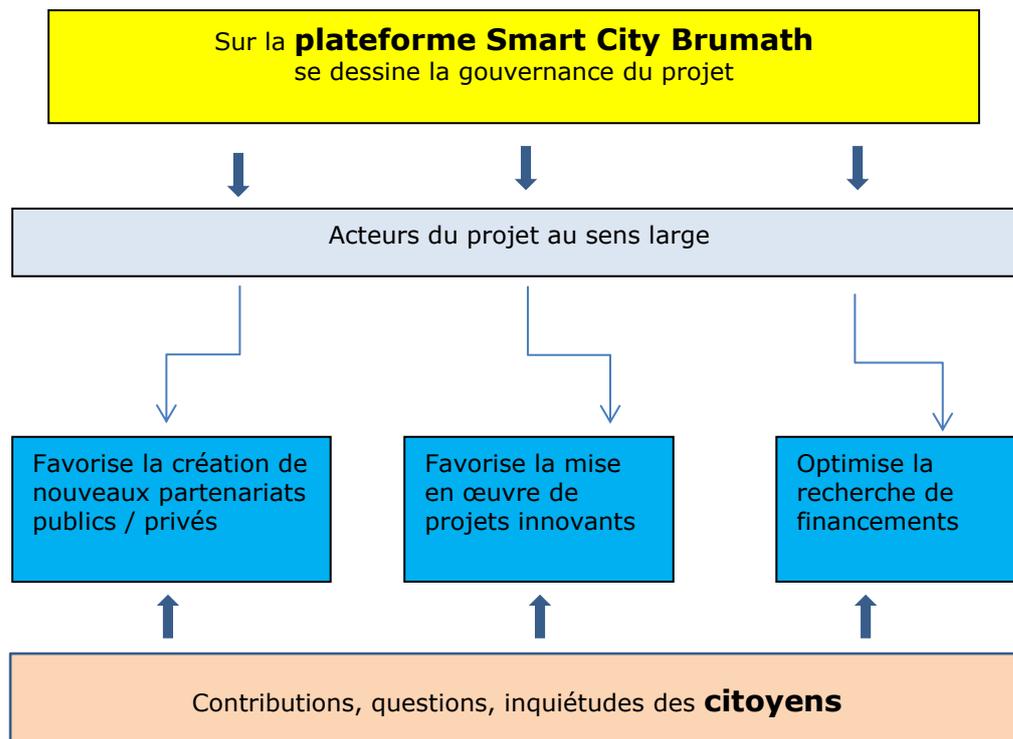
Pour cela, le prestataire devra notamment mettre en place une plateforme numérique « Smart City Brumath ». Son contenu sera défini selon les informations issues des deux premières actions.

Hébergée sur le site web de la Ville, cette plateforme numérique permettra à terme de relier les initiatives locales « intelligentes » entre elles et avec une vision plus globale de l'espace urbain ainsi que de réunir les acteurs publics et privés à l'échelle du projet. De cette mise en réseau émergera le dessein de la gouvernance du projet Smart City Brumath.

L'avancement de l'élaboration d'une telle page Internet devra s'effectuer en parallèle du recueil des informations des deux premières actions et de la validation de celles-ci au fil de l'eau. Par ailleurs, le prestataire veillera à anticiper la question de la gouvernance du projet Smart City Brumath au regard notamment de sa gestion de projet, de sa recherche de solutions de financements et du degré de pertinence par rapport au projet à venir.

Cet outil pédagogique sera accessible à l'ensemble des acteurs du projet, aux partenaires d'ingénierie, experts privés et publics, à toutes les entreprises, organismes de recherche et aussi à toutes les collectivités publiques intéressées par la démarche ainsi qu'aux habitants et usagers. La plateforme constituera en effet l'un des moyens pour assurer la visibilité du projet Smart City Brumath et pour échanger avec les citoyens.

A l'image de cette plateforme et dans le cadre du dessein de la gouvernance du projet, le titulaire veillera également à anticiper la saisine de la thématique, l'implication et la participation des habitants et usagers dans la gestion du futur projet Smart City Brumath. Fort de compétences en matière de démocratie d'implication, il fera des propositions pour qu'une place à part entière y soit dédiée. Elle sera gage de la compréhension et de l'acculturation des habitants au projet Smart City Brumath dont le dessein devra répondre à leurs attentes et inquiétudes.



4. Phasage et calendrier prévisionnel

La mission d'étude démarrera immédiatement après la notification et se déroulera sur une durée de sept mois maximum.

Une première réunion de lancement sera destinée à en assurer le cadrage général. La réalisation de la mission comprendra ensuite **les trois actions suivantes** :

- **D'abord, l'élaboration d'un inventaire et recensement ;**
- **Puis, la conception d'un programme Smart City Brumath ;**
- **Parallèlement, l'animation et la gestion du projet de l'étude.**

Le détail de ces actions est synthétisé dans les tableaux suivants.

Action : Elaboration d'un inventaire, d'une cartographie et d'un recensement	
Contenu	<p>Réunion de lancement.</p> <p>Définition des indicateurs et mise au point d'une grille de recueil des informations.</p> <p>Echanges et arbitrage concernant la méthodologie lors d'une réunion avec l'EP.</p> <p>Entretiens.</p> <p>Formalisation de la restitution et réunion de restitution avec le COPIL.</p> <p>Recueil et exploitation des informations par le maître d'ouvrage et ses associés.</p> <p>Présentation aux élus de la Ville de Brumath.</p>
Livrables attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste des indicateurs, grille de recueil des informations ou tout autre support de méthodologie validé par l'EP. ▪ L'analyse critique de l'inventaire de l'existant et du recensement des besoins. ▪ La cartographie de la donnée numérique disponible à Brumath. ▪ Une feuille de route « Smart City Brumath » qui articule l'ensemble de ces informations avec le projet à venir. ▪ Les conclusions des entretiens. ▪ La synthèse de ces livrables présentée de manière illustrée au COPIL et aux élus de Brumath.
Instances concernées	EP, COPIL, instances représentatives de la Commune (commissions réunies)
Délai maximum de réalisation	3 mois

Action : Conception d'un programme Smart City Brumath et recherche de financements	
Contenu	<p>Définition d'une méthodologie de travail basée sur les axes projet et selon les enseignements tirés de la précédente action : réunion de validation avec l'EP.</p> <p>Entretiens.</p> <p>Mi-parcours : point sur l'état d'avancement de la mission et de l'action, focus particulier sur la thématique des données numériques.</p> <p>Formalisation de la restitution et réunion de restitution avec le COPIL.</p> <p>Recueil et exploitation des informations par le maître d'ouvrage et ses associés.</p> <p>Présentation aux élus de la Ville de Brumath et au public.</p>
Livrables attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conclusions des entretiens. ▪ Un portefeuille d'actions opérationnelles concrètes, adjoint d'un calendrier procédural et opérationnel prévisionnel global. ▪ Un listing des solutions de financements envisagées pour supporter le projet global. ▪ Le portefeuille d'actions opérationnelles concrètes détaillé et hiérarchisé par intérêt économique, stratégique et politique, adjoint : <ul style="list-style-type: none"> - d'un calendrier procédural et opérationnel prévisionnel par action ; - d'un plan de financement prévisionnel par action ; - d'un listing des partenaires incontournables à mobiliser par action. ▪ Un cahier de préconisations sur le cadre de récupération, exploitation, valorisation et diffusion des données numériques potentiellement générées par chacune des actions. ▪ La synthèse de ces livrables présentée de manière illustrée au COPIL, aux élus de la Ville de Brumath et au public.
Instances concernées	EP, COPIL, instances représentatives de la Commune (commissions réunies et conseil municipal)
Délai maximum de réalisation	4 mois

Action : Animation et gestion de projet	
Contenu	<p>Préparation, organisation et animation des réunions.</p> <p>Recueil et exploitation des informations par le maître d'ouvrage et ses associés.</p> <p>Création de la plateforme numérique « Smart City Brumath » dont une première version est validée en réunion à l'EP.</p> <p>Formalisation et restitution de la plateforme « Smart City Brumath » sous l'hébergement du site web communal.</p>

Livrables attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateforme « Smart City Brumath ». ▪ Un cahier de prescriptions pour la gouvernance du projet Smart City Brumath qui comprend une partie sur l'implication des habitants, usagers et citoyens. ▪ Les comptes rendus de réunion.
Instances concernées	EP
Délai maximum de réalisation	Parallèlement, sur toute la durée de la mission (7 mois)

Informations complémentaires relatives aux réunions :

Les réunions se dérouleront à l'Hôtel de Ville de Brumath ou à Strasbourg (Hôtel du Département).

L'ordre du jour sera communiqué aux instances concernées au minimum 7 jours avant leur déroulement.

Les comptes rendus de réunion seront transmis par mail dans la semaine suivant le déroulement de la réunion.